

Réf: Dossier N° 040291

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KONE ET FRERE TRANSPORT NAMIZATA »

Siège social Abidjan, Adjamé, WILLIAMSVILLE DEERIERE LE
COMMISSARIAT DU 11eme ARRONDISSEMENT, Lot 118, Ilot NC

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/09/2021 , et enregistrés au CEPICI le 13/09/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONE ET FRERE TRANSPORT
NAMIZATA »

Objet : TRANSPORT PUBLIC ET DE MARCHANDISES , ACHAT,
VENTE ET LOCATION DE VEHICULES , IMPORT-EXPORT ,
REPRESENTATION D'ENTREPRISE , TRANSFERT D'
ARGENT, COMMERCE GENERAL , PRESTATIONS DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Adjamé, WILLIAMSVILLE DEERIERE LE
COMMISSARIAT DU 11eme ARRONDISSEMENT, Lot 118, Ilot NC

Dirigeant(s) : M KONE MEKANGBE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05555 du 23/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26776/GTCA/RC/2021 du 23/09/2021

